GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE VILLEFRANCHE-TARARE

DATE :16/01/96
NO DE DEPOT : 88
R.C.S. VILLEFRANCHE-TARARE :3
NO DE GESTION:85 B 00013

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

------Nom et adresse de la Société --------
VANELIE

817 NATIONALE(RUE)
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de VILLEFRANCHE-TARARE avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minute

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

CAPITAL - (continuation sté malgré pertes)
Délibération - Décision

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

85 B 13 82.

87

V A N E L I E

Société Anonyme
Au capital de 255.000 Francs
Siège social : 817, rue Nationale
69400 VILLEFRANCHE
R.C.S. : VILLEFRANCHE B 331.565.531
SIRET : 331.565.531.000.18

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 18 DECEMBRE 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze,
Et le dix huit décembre, à 10 heures 30,

Les Actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, dans les bureaux du CABINET JURIDIQUE SAONE RHONE 198, rue Gantillon à VILLEFRANCHE (69400), sur convocation faite par le Conseil d'Administration par lettre recommandée avec avis de réception adressée à tous les Actionnaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Sylvie DAVID, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Bernard DAVID, ~~et M~~ seul
~~les deux~~ actionnaire~~s~~ présent~~s~~ et acceptant~~s~~, représentant après Madame le Président le plus grand nombre d'actions ~~sont~~ appelé~~s~~ comme Scrutateur~~s~~.

M adame Evelyne CHAUVIRE est désigné~~e~~ comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les Actionnaires présents possèdent ou représentent 2.515 actions sur les 2.550 composant le capital social.

En conséquence, le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Madame le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires :

- les pièces justificatives de la convocation des Actionnaires et du Commissaire aux comptes,

.../...

- la feuille de présence de l'Assemblée,

- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée,

- le rapport du Conseil d'Administration.

Puis Madame le Président déclare que la liste des Actionnaires, ainsi que tous les documents, rapport, projet de résolutions concernant la présente Assemblée ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la réunion.

Madame le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision à prendre en vertu de l'article 14-1 de la loi n° 81-1162 du 30 décembre 1981, modifiant l'article 241 de la loi du 24 juillet 1966, en raison de la perte de l'exercice supérieure à la moitié du capital social.

- Questions diverses.

Enfin, Madame le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, Madame le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide de continuer la société en vertu de l'article 14-1 de la loi n° 81-1162 du 30 décembre 1981, modifiant l'article 241 de la loi du 24 juillet 1966, malgré les pertes supérieures à la moitié du capital social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../...

89

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Le Président

Les Scrutateurs

La Secrétaire